



validité de la clause dédit de formation

Par **popiggy**, le **25/11/2009** à **01:05**

Bonjour,

dans le cadre de mon travail, j'ai suivi une formation proposée par mon employeur. J'ai reçu l'avenant écrit la veille de la formation mais non signé par mon employeur et je ne l'ai pas renvoyé signé non plus.

Cet avenant, sans signatures des 2 parties, est-il valable?

merci

Par **Paul PERUISSET**, le **25/11/2009** à **11:37**

Bonjour,

La réponse est aussi simple que la question, l'avenant non signé n'a aucune valeur légale.

Cordialement,
Paul PÉRUISSET.